



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-302

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2017

Sommaire

Assistance publique - Hôpitaux de Paris

75-2017-08-28-006 - Arrêté de délégation de signature de François Crémieux, directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (7 pages)

Page 3

75-2017-08-28-005 - Arrêté de délégation signature SLS-LRB-FW 28 08 2017 (6 pages)

Page 11

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-08-29-006 - Arrêté portant délégation de signature- SIE 11e Ledru Rrollin (3 pages)

Page 18

Assistance publique - Hôpitaux de Paris

75-2017-08-28-006

Arrêté de délégation de signature de François Crémieux,
directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de
Seine

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
(sites Adélaïde Hautval, Beaujon, Bichat–Claude-Bernard, Bretonneau, Louis-Mourier)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2014343-001 nommant Monsieur François Crémieux à compter du 12 novembre 2014 directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau)

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 modifié le 18 novembre 2016 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

- Délégation générale de signature est donnée à Monsieur **Arnaud Corvaisier**, directeur de groupe hospitalier adjoint à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K)

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Sabine Dupont**, Directrice Adjointe, chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G (1, 2, 3, 6, 29,30), H(5), K de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé,
- Madame **Sabine Dupont**, Directrice Adjointe, chargée des ressources humaines médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé,
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé des finances à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, H (1, 2, 3) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé,
- Madame **Aline Coudray**, Directrice Adjointe, chargée des achats et prestations logistiques et du développement durable, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15), E de l'arrêté directorial n° n° 2014343-001 susvisé,
- Monsieur **Olivier Vilain**, Directeur Adjoint, chargé des investissements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, D (1, 2, 3, 4, 7) de l'arrêté n° 2014343-001 susvisé
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé.
- Monsieur **Olivier Savin**, ingénieur, chargé du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C(2,5), E de l'arrêté directorial n° n° 2014343-001 susvisé.
- Monsieur **Patrick Cossard**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé
- Monsieur **Bandiougou Sow**, adjoint au chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé

- Monsieur **Franck Copperé**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n°2014343-001 susvisé
- Monsieur **Patrick Bodo**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Aymeric Chauchat, directeur du site Louis-Mourier, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Madame Christine Paumard, directrice du site Adélaïde Hautval, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site Bichat - Claude-Bernard, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Madame Sabine Dupont, directrice du site Beaujon, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Madame Christine Paumard, directrice du site Bretonneau, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le Directeur du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice adjointe, chargée des ressources humaines non médicales délégation est donnée à Monsieur Grégory Guibert, directeur des ressources humaines adjoint, Madame Samia Ibégazène, directrice des ressources humaines adjointe, Monsieur Julien Deruelle, Adjoint des Cadres Hospitaliers, Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière, Madame Pauline Kerignard, Attachée d'Administration Hospitalière, Sylviane Gautrand, adjoint des cadres hospitaliers, Nadia Olinga, adjoint des cadres, Claire Lhomond, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabine Dupont ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G (1,2,3,6,29,30), H(5), K de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice Adjointe, chargée des affaires médicales, délégation est donnée à Monsieur Grégory Guibert, directeur des ressources humaines adjoint, Madame Samia Ibégazène, directrice des ressources humaines adjointes, Monsieur Tony Loiseau, attaché d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabine Dupont et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Aline Coudray, Directrice Adjointe, chargée des achats et prestations logistiques et du développement durable, délégation est donnée à Monsieur Brahim Bouzeria, responsable logistique, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Aline Coudray et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15), E de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé et délégation est donnée à Madame Christelle Predinas, responsable du service achats et Monsieur Patrick Didier, Technicien Supérieur Hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Aline Coudray et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C(2) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Olivier Vilain, Ingénieur Général, chargé des investissements, délégation est donnée à Monsieur Arsène Lollichon, ingénieur, directeur des travaux et de la maintenance, Monsieur Anthony Hamon, ingénieur biomédical, responsable des équipements, Madame Solène Molle, ingénieur biomédical, adjointe au Directeur des équipements, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Olivier Vilain et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, D (1, 2, 3,4,7) de l'arrêté n° 2014343-001 susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur adjoint, chargé de la recherche, délégation est donnée à Madame Julie Thuilleaux, directrice adjointe et Emilie George, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, Directeur Adjoint, chargé des finances, délégation est donnée à Madame Julie Thuilleaux, directrice adjointe et Emilie George, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, H (1,2,3) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé,

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice du site de Beaujon, délégation est donnée à Monsieur Grégory Guibert, directeur des ressources humaines adjoint, Madame Samia Ibégazène, directrice des ressources humaines adjointe, Madame Karine Corbrion, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Sabine Dupont a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de l'hôpital Beaujon,

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site de Bichat, délégation est donnée à Madame Marie Warnier, directrice des opérations, Monsieur Alain Bentounsi, Coordonnateur Général des Soins, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Arnaud Giraudet a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bichat,

En cas d'empêchement de Monsieur Aymeric Chauchat, directeur du site Louis Mourier, délégation est donnée à Monsieur Ludovic Tripault, directeur des soins, Madame Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Aymeric Chauchat, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Louis Mourier. Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge Villard, cadre administratif de pôle, à l'effet de signer les actes liés aux fonctions de Monsieur Aymeric Chauchat et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H (2) de l'arrêté directorial n°2014343-001 susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Christine Paumard, directrice du site de Bretonneau, délégation est donnée à Madame Maria Devaud, Directrice des soins, Monsieur Brahim Bouzeria, ingénieur logistique, Madame Corinne Tenor, cadre de santé à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Christine Paumard, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bretonneau,

En cas d'empêchement de Madame Christine Paumard, directrice du site Adélaïde Hautval, délégation est donnée à Madame Kim Oanh Bui Cadoret, Attachée d'Administration Hospitalière, Madame Sylvie Karcher, cadre de santé, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Christine Paumard a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Adélaïde Hautval

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé, pour les périodes de garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 1 à 4 du présent arrêté

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

- Pascale Adenot, Cadre de Santé
- Thomas Bardot, Cadre de Santé
- Alain Bentounsi, Coordonnateur général des soins
- Eric Blattes, Attaché d'Administration Hospitalière
- Brahim Bouzeria, Ingénieur Logistique
- Sébastien Brion, Technicien Supérieur Hospitalier
- Kim Oanh Bui Cadoret, Attachée d'Administration Hospitalière
- Michèle Caron, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Djamila Coathalem, Cadre de Santé
- Karine Corbrion, Directrice des soins
- Pierre-Christophe Cathelineau, Directeur Adjoint AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Patrick Colau, Cadre de Santé
- Aline Coudray, Directrice Adjointe

- Valérie Courage, Cadre de santé
- Maria Devaud, Directrice des Soins
- Sylvie Digeon, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Cindy Duchamp, Attachée d'Administration Hospitalière
- Elham El Ghandour, Cadre de Santé
- Dalila Flici, Adjoint des Cadres
- Laurent Fournau, Cadre de Santé
- Arnaud Giraudet, Directeur adjoint
- Monique Guinot, Directrice des Soins AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Anthony Hamon, ingénieur biomédical
- Samia Ibégazène, Directrice Adjointe
- Sylvie Karcher, Cadre de Santé
- Alice Lacaine, Attachée d'Administration Hospitalière
- Claire Lhomond, Attachée d'Administration Hospitalière
- Tony Loiseau, Attaché d'Administration Hospitalière
- Sébastien Lioni, Technicien Supérieur Hospitalier
- Sabrina Meslem, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marie Nobili, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Isabelle Nyobe Nlend, Cadre de Santé
- Christine Paumard, Directrice Adjointe
- Henri Pham, Attaché d'Administration Hospitalière
- Saïda Rachid, Cadre de Santé
- Béatrice Rouyer, Cadre de Santé
- Christelle Soupraya, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Nathalie Serfas, ingénieur biomédical
- Catherine Tardy, Directrice Adjointe AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Françoise Taris, Directrice des Soins AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Julie Thuilleaux, Directrice Adjointe
- Violaine Tiquant, Cadre de Santé
- Ludovic Tripault, directeur des soins
- Franck Valy, Ingénieur informatique
- Marc Vanicatte, Ingénieur Biomédical
- Sophie Viane, Adjoint des cadres Hospitalier
- Lara Vinauger, Directrice Adjointe AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Marie Warnier, Directrice Adjointe

ARTICLE 6 :

L'arrêté n° 75-2017-08-01-006 du 1^{er} aout 2017 portant délégation de signature du Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau) est abrogé.

ARTICLE 7 :

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 28 aout 2017


François Crémieux

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2017-08-28-005

Arrêté de délégation signature SLS-LRB-FW 28 08 2017

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2017-28.08.2017 GH SLS-LRB-FW

Madame EVE PARIER, Directrice des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS - LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL.

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés n° 12010090180, n° 2013/040008, n° 2013/100003, n° 2014/020001, n° 2014-090003, n° 2014-100003 et les arrêtés du 01/04/2015 et 01/06/2015 du Centre National de Gestion portant nomination des cadres de Direction des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE et FERNAND-WIDAL,

Vu les arrêtés d'affectation du Centre National de Gestion en date des 28 janvier 2015 et 20 février 2015.

Vu l'arrêté directeurial n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers et dénommant le Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL : Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par la directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient », modifié par l'arrêté directeurial n° 2014205- 0001 du 24 juillet 2014, et modifié par l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-09-001 du 09 mai 2016

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Madame ISABEY Bénédicte**, directrice de groupe adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL, dans le champ d'attribution de la Directrice du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur CORRIOL Clément,
Directeur adjoint chargé des ressources humaines,

à l'effet de signer, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, F, G, H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur BOSSER Pierre,
Directeur adjoint, adjoint au Directeur des ressources humaines,

à l'effet de signer, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, F, G, H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur KARSENTY Ladislas,
Directeur adjoint chargé des finances et du contrôle de gestion,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes C, F, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Madame BASCOUL Marie-Lore,
Directrice adjointe chargée de la Direction des achats et de la logistique,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur BOUSQUIE Florent,
Directeur adjoint chargé des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues au paragraphe G de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur DULUC Gilles,
Directeur adjoint, adjoint au Directeur chargé des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues au paragraphe G de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur FOUCHERE Franck, chargé de mission, en charge de la Direction des usagers, du système d'information et de la qualité,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, E, F et I de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Madame KANIA Florence,

Directrice des soins, exerçant les fonctions de Coordinatrice générale des soins,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes B, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Monsieur LE GUEDART Laurent, Ingénieur Général, en charge de la Direction de l'Ingénierie et du Patrimoine,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes C et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Monsieur GRAU Marcel,

Attaché d'administration hospitalière, chargé des affaires générales,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes A et F de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur GUILLET Arnaud,

Attaché d'administration hospitalière, chargé des affaires générales,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes F de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

Monsieur BOUSQUIE Florent, directeur du site SAINT-LOUIS, à l'effet de signer et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la Directrice de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Madame ISABEY Bénédicte, directrice des sites LARIBOISIERE – FERNAND WIDAL, à l'effet de signer et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la Directrice de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du Groupe Hospitalier définie par la Directrice du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Clément CORRIOL**, directeur chargé des ressources humaines ou du directeur adjoint, **Monsieur Pierre BOSSER**, ou en cas de vacance de leurs

fonctions, délégation est donnée à **Monsieur David VAN ACKER**, attaché d'administration et à **Madame Hakima AOUICI**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Monsieur Ladislas KARSENTY**, directeur adjoint chargé des Finances et du Contrôle de Gestion ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Juliette DE CORBIERE**, attachée d'administration, et à **Madame Josette GASCON**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Marie-Lore BASCOUL**, directrice chargée, des achats et de la logistique ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claude MANOIR**, attachée d'administration et à **Monsieur Sébastien BRION**, Technicien Supérieur hospitalier.

En cas d'empêchement de **Monsieur Franck FOUCHERE**, directeur des usagers, du système d'information et de la qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Ulysse GOUOT**, ingénieur, et à **Monsieur Fabien MARTINEZ**, ingénieur.

En cas d'empêchement de **Monsieur Florent BOUSQUIE**, Directeur des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie, ou du directeur adjoint, **Monsieur Gilles DULUC**, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claude BOURGOIN**, attachée d'administration, à **Madame Laure BAROUILLET**, Attachée d'Administration, à **Madame Bérengère DEFORGE**, attachée d'administration, à **Madame Gwenaëlle GERARD-SAIGNE**, attachée d'administration, à **Monsieur Arnaud GUILLET**, Attaché d'Administration et à **Madame Claire LANSAC**, attachée d'administration

En cas d'empêchement de **Madame Florence KANIA**, Coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claire FONTA**, directrice des soins et **Madame Carole KOHLER**, directrice des soins.

En cas d'empêchement de **M. Laurent LE GUEDART**, Ingénieur en chef, en charge de l'Ingénierie et du Patrimoine ou en cas de vacances de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Moussa TOURE**, ingénieur en chef, à **Monsieur Damien KOCIK**, ingénieur en chef, à **Monsieur Bernard OSADA**, ingénieur en chef, à **Monsieur Benoit CHABANEL**, ingénieur principal, à **Monsieur Laurent SIWIEC**, ingénieur biomédical, à **Madame Anne TROMPETTE**, ingénieur biomédical à **Monsieur Clément BRUNON**, ingénieur biomédical, à **Monsieur Antoine DRO**, ingénieur biomédical et à **Monsieur Laurent KUBIAK**, ingénieur biomédical.

ARTICLE 5:

En cas d'empêchement de **Madame Bénédicte ISABEY**, directrice des sites de Lariboisière et Fernand Widal, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Monsieur Clément CORRIOL, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à **Monsieur Pierre BOSSER**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à **Madame Marie-Lore BASCOUL** directrice adjointe chargée des achats et de la logistique, à **Monsieur Ladislas KARSENTY**, directeur adjoint chargé des Finances et du Contrôle de Gestion, à **Monsieur Florent BOUSQUIE**, Directeur des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie ainsi qu'à **Monsieur Gilles DULUC**, directeur adjoint chargé des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Madame Bénédicte ISABEY** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites Lariboisière et Fernand-Widal ;

En cas d'empêchement de **Monsieur Florent BOUSQUIE**, directeur du site Saint-Louis, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Bénédicte ISABEY, directrice des sites de Lariboisière et Fernand Widal, **Monsieur Clément CORRIOL**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à **Monsieur Pierre BOSSER**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à **Madame Marie-Lore BASCOUL** directrice adjointe chargée des achats et de la logistique, **Monsieur Ladislas KARSENTY**, directeur adjoint chargé des Finances et du Contrôle de Gestion ainsi qu'à **Monsieur Gilles DULUC**, directeur adjoint chargé des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Monsieur Florent BOUSQUIE** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site de Saint-Louis.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la Directrice du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Mesdames BASCOUL, LAMBERMONT, ISABEY

Directrices adjointes ;

Messieurs BOSSER, BOUSQUIE, CORRIOL, DULUC, KARSENTY,

Directeurs adjoints ;

Monsieur HOUZE,

Directeur des Soins ;

Mesdames BOURGOIN, DEFORGE, GASCON, MANOIR, AOUICI, NGUYEN, DE CORBIERE, BARROUILLET, RENON

Attachées d'administration hospitalière

Messieurs GRAU, VAN ACKER, TOURET, GUILLET

Attachés d'administration hospitalière ;

Messieurs BRUNON, DRO, LECA

Ingénieurs ;

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2016-03.08.2017 GH SLS-LRB-FW portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8:

La Directrice des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE - FERNAND WIDAL est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 28 août 2017

Eve **PARIER**



Eve PARIER DIRECTRICE HÔPITAUX UNIVERSITAIRES Saint-Louis Lariboisière Fernand-Widal

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-08-29-006

Arrêté portant délégation de signature- SIE 11e Ledru
Rrollin

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôles Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 11ème Ledru Rollin
39/41 rue Godefroy Cavaignac
75536 PARIS Cedex 11

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 11ème Ledru Rollin,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Bruno BOURDAT, inspecteur des finances publiques, Agnès DECROUEZ, inspectrice des finances publiques, Brigitte FOISSAC, inspectrice des finances publiques et à Bruno TEBAST, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BOZONNET Jérôme	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BUTEL Régine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
DESROZIER Gilles	contrôleur	10 000 €	10 000 €
EL AHMADI Abdelmajid	contrôleur	10 000 €	10 000 €
FAYE Charline	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
FONTON Chrystelle	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
GALLATO Didier	contrôleur	10 000 €	10 000 €
GALLATO Laurence	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
KADRI Zakaria	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LASTERIE Emmanuel	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LAUNAY Maryvonne	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LOPEZ Olivier	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MASALA Christine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
MAZAUD Céline	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
MICHON Christophe	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MILIA Germaine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
PRIETO François	contrôleur	10 000 €	10 000 €
ROUX Jean-Luc	contrôleur	10 000 €	10 000 €



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 29 août 2017

Le comptable, responsable du service des impôts
des entreprises de Paris 11ème Ledru Rollin

Patrick BEUFILS
Comptable des finances publiques